

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 juillet 2018**

SUBVENTIONS 2018

Sur proposition du Maire et après délibération, le Conseil fixe comme suit la liste des délibérations :

INTITULE	2018
APE	200€
ACVG	30€
SKOL DIWAN (Plounévez-Moëdec)	20€
US TREMEL	150€
CAUE	56€
GDS	40€
SON AR MEIN	60€
LA PLB MUCO	50€
SAPEURS POMPIERS	100€
SNSM	50€
SOCIETE CHASSE	100€
BIBLIOTHEQUE	250€
DONNEURS SANG	50€
HENTCHOU TREUZ	140€
ECP	50€
COMICE AGRICOLE	50€
ASSO. SPORTIVE COLL. PENKER	60€
TOTAL	1 456€

STATUTS DE LTC

Par 3 voix pour, 9 abstentions, le Conseil adopte l'évolution des statuts de Lannion Trégor Communauté.

ASSURANCE CONTRAT GROUPE

Considérant la nécessité de souscrire un contrat d'assurances statutaires pour les agents, le conseil décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence lancée par le Centre de Gestion.

DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES

Le Centre de Gestion est désigné délégué à la protection des données de la commune.

NOUVEAU REGIME INDEMNITAIRE

Le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et l'Engagement Professionnel est instauré à compter du 01 août 2018.

MAIRIE-MDS

Le Maire est autorisé à solliciter le fonds de concours auprès de LTC pour la réalisation de la Mairie-MDS pour un montant de 29 968. 99 €.

DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS

Le conseil sollicite le fonds de concours « aide à la conversion au système d'agriculture biologique » auprès de LTC.

DELOCALISATION DU LIEU DE CELEBRATION D'UN MARIAGE

Le conseil approuve la délocalisation de la salle des mariages au 11, rue Joliot-Curie pour la célébration d'une cérémonie le 18 août 2018.

MOTION

Le conseil adhère à la motion présentée par le Comité de bassin Loire-Bretagne.

Le Maire,

H. GUELOU

